

Qui déchire la tunique du Christ ? Entretien avec le Supérieur de la Fraternité Saint-Pie X

Publié le 23 avril 2026 · Don Davide Pagliarani · 42 min de lecture



« La rupture ne provient pas de la Fraternité Saint-Pie X, mais de la divergence flagrante des enseignements officiels avec la Tradition et le Magistère constant de l'Église. »

1. FSSPX.Actualités : Monsieur le Supérieur général, votre annonce de prochains sacres épiscopaux, le 2 février dernier, a suscité une série de réactions particulièrement vives. Que pensez-vous de cela ?

Don Davide Pagliarani : Cela est compréhensible, car on touche à une question très sensible dans la vie de l'Église. De plus, les motifs de cette décision sont objectivement graves : ce qui est en jeu – le bien des âmes – est une question capitale. Le débat que cette annonce a déclenché

connaît donc logiquement une grande ampleur : au fond, personne n'est resté indifférent. C'est objectivement positif et, providentiellement, je pense que cela correspond à un besoin très actuel.

En effet, ces dernières années, la sphère conservatrice et traditionaliste – au sens large du terme – a parfois donné l'impression de se réduire à un milieu de commentateurs, où s'expriment analyses, attentes et frustrations, souvent légitimes, mais qui peinent à se traduire en prises de position réalistes et conséquentes. Parmi eux, certains attendent encore une réponse du Saint-Siège aux *dubia* formulés il y a dix ans par quatre cardinaux – dont deux sont aujourd'hui décédés – au sujet d'*Amoris lætitia*, ou bien la publication éventuelle d'un nouveau *motu proprio* sur la messe tridentine.

Dans ce contexte, la décision des sacres interpelle. Ce n'est pas une énième déclaration : c'est un geste significatif qui oblige à réfléchir, à saisir la gravité réelle des problèmes actuels, et à prendre concrètement position. Rien n'est plus urgent aujourd'hui. Sans l'avoir recherché, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X se trouve être l'instrument d'une secousse salutaire – secousse dont seule la Providence est, en définitive, l'artisan. Providentiellement, il lui est donné de contribuer à quelque chose dont l'Église a certainement besoin aujourd'hui plus que jamais, pour son bien et pour sa régénération.

2. Pourquoi considérez-vous qu'une telle secousse soit aujourd'hui particulièrement nécessaire ?

Lorsque l'on parle et que l'on discute sans relâche, souvent de manière frustrante, de problèmes extrêmement graves qui touchent à la foi, les thèmes mêmes qui font l'objet du débat ou du dialogue finissent, à long terme, par être perçus comme discutables, dans le respect systématique des idées d'autrui et des différentes sensibilités. Peu à peu, tout se relativise.

De fait, le fléau du pluralisme doctrinal, auquel l'homme moderne est naturellement enclin, finit par contaminer même les âmes les plus saines : on glisse graduellement dans l'indifférentisme ; une anesthésie lente et inexorable fait perdre le sens du réel ; on s'installe dans une zone de confort, on s'attache à des équilibres et à des privilèges qu'on ne veut surtout pas compromettre ; le zèle et l'esprit de sacrifice s'amenuisent. En un mot, le danger est de s'habituer à la crise et de la vivre comme une situation normale. Tout cela se produit progressivement, sans que l'on s'en rende compte. Ceux qui ont une responsabilité envers les âmes ont le devoir d'analyser en profondeur ces mécanismes, et d'essayer de les bloquer avant qu'ils ne deviennent irréversibles.

Or, ce qui est en jeu aujourd'hui, ce n'est pas une opinion, ni une sensibilité, ni une option préférentielle, ni une nuance particulière dans l'interprétation d'un texte : ce sont la foi et la morale qu'un catholique doit connaître, professer et pratiquer pour sauver son âme et aller au Paradis.

En d'autres termes, face à l'Éternité et au danger de perdre le Ciel, les bavardages, les dissertations et le dialogue doivent céder la place à la réalité.

3. *Quelle est cette réalité dont vous parlez, et que le geste de la Fraternité peut éclairer ?*

Cette réalité, c'est qu'aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de réaffirmer, de proclamer et de professer les droits du Christ-Roi sur les âmes et sur les nations : il faut avoir le courage de prêcher que l'Église catholique est la seule arche de salut pour chaque homme, sans distinction ; il faut croire en la Rédemption, aux sacrements, à la destruction du péché ; il faut rappeler à l'humanité que l'Église a été établie pour arracher les âmes à l'erreur, au monde, à Satan et à l'enfer.

Il faut arrêter de faire croire à ceux qui vivent habituellement dans le péché, à ceux qui se vantent même de leur vice contre-nature, que Dieu pardonne tout, toujours et en toutes circonstances, sans véritable conversion, sans contrition, sans pénitence, sans l'exigence d'un changement radical ; il faut avoir la simplicité de reconnaître que la participation d'un pape à un rituel en l'honneur de la Pachamama, dans les jardins du Vatican, est une folie et un scandale inqualifiable ; enfin et surtout, il faut cesser de tromper les âmes et l'humanité en leur faisant croire que toutes les religions adorent le même Dieu sous des noms différents. En un mot : il faut arrêter de demander pardon au monde pour avoir essayé de le convertir, de le christianiser, et pour avoir condamné l'erreur pendant des siècles.

Dans ce contexte tragique, quelqu'un doit pouvoir dire : « Ça suffit ! » Non seulement en paroles, mais surtout par des gestes concrets.

Il faut arrêter de demander pardon au monde pour avoir essayé de le convertir, de le christianiser, et pour avoir condamné l'erreur pendant des siècles.

Si, dans la confusion présente, la Providence fournit à la Fraternité Saint-Pie X les moyens de proclamer clairement les droits éternels de Notre-Seigneur, ce serait de notre part un péché très grave de nous soustraire à cette obligation que la foi et la charité nous imposent. Telles sont les prémisses qui permettent de comprendre pourquoi la Fraternité Saint-Pie X existe, et pourquoi elle procède aujourd'hui à des sacres épiscopaux.

Sans ces prémisses, la décision de la Fraternité, comme son discours lui-même, seraient vides de sens. Si l'on ne reconnaît pas que ce qui est en jeu, c'est la foi elle-même, alors inévitablement, l'actualité de la Fraternité Saint-Pie X ne peut être perçue que comme un problème de discipline, de rébellion ou de désobéissance. C'est la méprise que commettent, malheureusement, ceux qui affirment que la Fraternité Saint-Pie X ne consacre des évêques que pour garder sa propre autonomie.

Or, il ne s'agit pas de cela. Les prochaines consécutions sont un acte de fidélité qui vise à garder les moyens pour sauver son âme et celles des autres. La recherche d'une autonomie égoïste n'est pas la même chose que la sauvegarde d'une liberté indispensable pour professer la foi et la transmettre aux âmes.

4. Parmi les personnalités qui se sont prononcées contre les sacres du 1^{er} juillet, on compte des cardinaux conservateurs très critiques à l'égard du pape François, tels le cardinal Gerhard Ludwig Müller ou le cardinal Robert Sarah. Comment expliquez-vous leur attitude ?

Il faut tout d'abord reconnaître qu'un conservateur critique à l'égard du pape François pourrait éprouver une certaine crainte d'être assimilé à la Fraternité Saint-Pie X et diabolisé avec elle. Il peut en découler le besoin de manifester clairement qu'il n'a rien à voir avec nous.

Cependant, au-delà de cet aspect, ces cardinaux ou évêques souffrent d'un malaise plus profond, typiquement moderne : celui de ne pas parvenir à concilier les exigences de la foi avec celles du droit canonique. La foi exige que l'on fasse tout son possible pour la professer, la préserver et la transmettre ; en même temps, si l'on interprète le droit à la lettre, en faisant abstraction des circonstances actuelles, une consécration d'évêques sans l'aval du pape paraît impossible. Alors que faire ? Ces cardinaux, comme d'autres, vivent dans une sorte de dichotomie permanente qui risque d'anéantir leurs bonnes intentions : ils placent ces deux exigences l'une à côté de l'autre, à la manière cartésienne, et se trouvent comme écrasés ou submergés par la contradiction apparente.

Le Magistère existe pour enseigner la foi, et non pour l'inventer ; le droit existe pour la préserver, et garantir les conditions nécessaires pour la vie chrétienne qui doit en découler.

La Fraternité Saint-Pie X, elle, considère que ces deux postulats ne doivent pas être simplement juxtaposés mais hiérarchisés, l'un étant subordonné à l'autre. En effet, dans l'Église, la pureté et la profession de la foi précèdent toute autre considération, car les autres éléments qui composent la vie de l'Église dépendent tous de la foi elle-même : le Magistère existe pour enseigner la foi, et non pour l'inventer ; le droit existe pour la préserver, et garantir les conditions nécessaires pour la vie chrétienne qui doit en découler^[1]. Cette priorité découle du fait que Notre-Seigneur lui-même, en s'incarnant, manifeste au monde, avant tout, la Vérité éternelle ; et qu'en tant que Législateur, il indique dans l'Évangile les moyens de connaître cette même Vérité et de lui rester fidèle. Il existe une priorité logique entre le premier et le second élément.

En conséquence, la Providence divine n'a pas établi l'Église comme un ensemble parlementaire de ministères juxtaposés et indépendants les uns des autres. Au contraire, elle a établi une hiérarchie de priorités dans le but spécifique et premier de préserver le dépôt de la foi, de confirmer les fidèles dans cette foi, et d'organiser tout le reste en fonction de cette exigence prioritaire et fondamentale. Le droit, en particulier, sert à cela et non à entraver ou à condamner ceux qui veulent rester catholiques, c'est-à-dire ceux qui veulent vivre de la foi.

5. Pourquoi considérez-vous cette attitude comme typiquement moderne ?

L'homme moderne a du mal à organiser de manière harmonieuse les différents éléments de la réalité dans laquelle il vit, et du savoir qui les analyse. Pour employer un langage quelque peu technique, l'homme moderne tend à classer de manière nominaliste les éléments de la réalité

qui l'entoure : il appose sur chacun d'eux des étiquettes superficielles, sans faire l'effort d'aller au fond des problèmes, et donc sans pouvoir les saisir dans toute leur complexité, leurs implications ou leur interdépendance.

Ainsi, dans le cas qui nous occupe, l'application de la loi est complètement dissociée de la réalité que la loi elle-même est censée protéger. C'est précisément de cette dissociation entre la loi et la réalité que naissent les approches idéologiques, typiquement modernes, tant dans le domaine religieux que civil. Cette attitude a deux conséquences distinctes et complémentaires.

Chez ceux qui souffrent de cette dichotomie et sont confrontés à ce dilemme, comme cela peut être le cas dans les milieux conservateurs, elle conduit au fatalisme et au découragement, car on se sent piégé, paralysé, incapable d'agir de manière adéquate et conforme aux exigences objectives de la Vérité et du Bien. Celui qui vit constamment dans cette contradiction existentielle finit par en être victime, et par confondre le fatalisme avec la confiance en la Divine Providence.

Ensuite, chez ceux qui détiennent l'autorité, cela risque de conduire à un aveuglement irréversible et à la dureté du cœur, conséquences inévitables de l'approche idéologique : « la loi, c'est la loi », indépendamment des circonstances, des exigences concrètes ou des bonnes intentions.

C'est pour cette raison que Notre-Seigneur condamne cette attitude en des termes très forts : « Alors Jésus dit : "C'est pour un jugement que je suis venu dans ce monde, afin que ceux qui ne voient pas voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles." Quelques pharisiens, qui étaient avec lui, l'entendirent et lui dirent : "Est-ce que nous sommes aveugles, nous aussi ?" Jésus leur dit : "Si vous étiez aveugles, vous n'auriez pas de péché ; mais maintenant vous dites : 'Nous voyons.' C'est pour cela que votre péché demeure." » (Jn 9, 39-41)

6. Pensez-vous que l'enseignement de l'Évangile puisse, d'une certaine manière, éclairer la situation présente ?

Notre-Seigneur est l'exemple parfait de l'obéissance à la loi de Moïse : avec la très sainte Vierge Marie, il accomplit à la lettre toutes les prescriptions légales, dès les premiers jours de son existence. Et il en maintient l'observance rigoureuse jusqu'au dernier jour de sa vie : lors de la dernière Cène, Jésus suit à la lettre le rituel juif de l'époque.

Néanmoins, Notre-Seigneur accomplit des miracles même le jour du sabbat, provoquant la réaction légaliste et aveugle des pharisiens. Jésus, Législateur plus grand que Moïse lui-même, est le premier à respecter la loi, et le premier à reconnaître l'existence d'un bien supérieur qui peut dispenser de l'observance de la lettre de la loi. Ses paroles, comme toujours, valent mieux que mille traités :

Et il arriva que Jésus entra, un jour de sabbat, dans la maison d'un des principaux pharisiens pour y manger du pain ; et ceux-ci l'observaient. Et voici qu'un homme hydrophique était devant lui. Et Jésus, prenant la parole, dit aux docteurs de la loi et aux pharisiens : "Est-il permis de guérir le jour du sabbat ?" Mais ils gardèrent le silence. Alors lui, prenant cet homme par la main, le guérit et le renvoya. Puis, s'adressant à eux, il dit : "Qui de vous, si son âne ou son bœuf tombe dans un puits, ne l'en retirera pas aussitôt, le jour du sabbat ?" Et

ils ne pouvaient rien répondre à cela.

Lc 14, 1-6

Ces paroles divines ne nécessitent aucun commentaire. La Fraternité Saint-Pie X les fait siennes sans réserve. Nous devons, nous aussi, faire tout notre possible pour sortir les âmes du puits, même si nous vivons un sabbat interminable. Notre-Seigneur n'était ni légaliste, ni nominaliste, ni cartésien : il était le Bon Pasteur.

7. Ces derniers mois, en dehors de la Fraternité, des voix se sont fait entendre pour la soutenir. Mgr Athanasius Schneider, notamment, a pris la parole à plusieurs reprises à propos des sacres. Comment expliquez-vous sa détermination ?

J'avoue que ce soutien à la Fraternité m'a profondément touché. Plusieurs prêtres diocésains nous ont témoigné leur reconnaissance et leurs encouragements, et plusieurs évêques également. Je tiens à les remercier tous.

Ne pouvant tous les nommer ici, je voudrais remercier à un titre particulier Mgr Strickland, pour son message plein de force, de clarté et de courage. Et bien sûr Mgr Schneider : cet évêque a fait preuve d'un grand courage et d'une liberté de parole qui montrent que l'on a affaire à un homme de Dieu, désintéressé, réellement préoccupé par le bien des âmes. Je crois que son soutien, et tout ce qu'il a pu dire au cours de ces derniers mois, va passer à l'histoire. Je suis persuadé que cela n'est pas important seulement pour la Fraternité, mais plus encore pour tous les évêques du monde. C'est un signe objectif d'espérance : sa parole montre que la Providence peut en tout temps susciter des voix qui disent la vérité avec courage et fermeté, sans craindre d'éventuelles conséquences personnelles.

Avant lui, Mgr Huonder, entré dans l'éternité il y a deux ans, nous encourageait déjà positivement à procéder à des sacres. Lui et Mgr Schneider avaient tous deux été chargés par le Vatican du dialogue avec la Fraternité : à la différence d'autres interlocuteurs, ils ont su écouter et comprendre.

8. Espérez-vous toujours voir le pape avant les sacres ?

Bien sûr, cela correspond à mon désir le plus sincère. Je suis toutefois étonné que de la part du Saint-Père, il n'y ait eu jusqu'ici aucune réponse ni réaction personnelle.

Avant de déclarer peut-être schismatique une société qui compte plus de mille membres, et qui constitue un point de référence pour des centaines de milliers de fidèles à travers le monde, il pourrait être souhaitable de connaître personnellement ceux qui doivent être jugés. La sanction envisagée ne touche pas seulement une institution – qui, d'ailleurs, n'existe pas aux yeux du Saint-Siège –, elle touche des personnes, et des personnes profondément attachées au pape et à l'Église.

J'avoue avoir de la peine à comprendre ce silence, alors même qu'on nous rappelle souvent la nécessité d'écouter le cri des pauvres, celui des périphéries, et même celui de la Terre...

Nous devons, nous aussi, faire tout notre possible pour sortir les âmes du puits, même si nous vivons un sabbat interminable.

9. Vous aviez pu rencontrer le pape François. Quel souvenir gardez-vous de lui ?

Le programme que le pape François a imposé à l'Église universelle est suffisamment connu et a été largement commenté par la Fraternité Saint-Pie X. Je crois que, malheureusement, le mot « désastre » est le plus approprié pour résumer l'héritage qu'il a laissé.

Malgré cela, le pape François a su reconnaître, à sa manière, le bien que la Fraternité Saint-Pie X fait aux âmes. De ce constat est née à notre égard une attitude apparemment équivoque, une forme de tolérance qui a surpris les observateurs les plus superficiels, et qui a parfois irrité profondément les milieux conservateurs.

De nombreux choix du pape François ont suscité une véritable tristesse dans de larges secteurs de l'Église, mais il serait injuste de l'accuser d'avoir été une personne rigide et schématique dans l'appréciation des personnes qu'il avait en face de lui, ou dans l'application du droit. Son attitude l'a souvent illustré. C'est sans doute un détail, mais lorsque j'ai demandé à le rencontrer au Vatican, j'ai obtenu une audience avec lui dans les vingt-quatre heures, et il s'est montré particulièrement affable.

10. Ces dernières années, au nom d'une tolérance érigée en principe, le Vatican a fait preuve d'une large ouverture face à certaines situations complexes. Pensez-vous que la Fraternité Saint-Pie X puisse en bénéficier ?

L'application de toute loi, bonne ou mauvaise, dépend en définitive de la volonté du législateur. C'est à lui qu'il revient de déterminer la manière dont il entend traiter la Fraternité Saint-Pie X.

Cela dit, l'ouverture dont le Vatican a fait preuve ne peut être souhaitée pour elle-même, car elle va jusqu'à justifier l'absurde, bénissant des couples qui pratiquent le vice contre-nature, ou s'engageant solennellement à ne pas convertir les adeptes d'autres religions, pour ne donner que deux exemples. Nous sommes confrontés à une dictature idéologique et totalitaire de la tolérance.

Or, la Tradition de l'Église, que la Fraternité Saint-Pie X s'efforce d'incarner, représente en elle-même une condamnation de ces dérives, insupportable à ceux qui promeuvent une telle tolérance. Si l'on analyse bien la situation, les sanctions, passées ou futures, qui visent la Fraternité Saint-Pie X, ne s'opposent pas tant à un acte de désobéissance, qu'à la condamnation vivante qu'elle constitue à l'égard de la ligne ecclésiale actuelle.

Le rôle que la Providence semble réserver à la Fraternité Saint-Pie X est celui, singulier, d'être un signe de contradiction : ce qui signifie, concrètement, une épine dans le pied des réformateurs. Et la particularité de cette épine est que, plus on cherche à s'en débarrasser, plus elle s'enfonce : ce n'est pas elle qui détermine cet effet thérapeutique, mais les deux mille ans de Tradition qu'elle incarne et représente.

La Fraternité Saint-Pie X peut être sanctionnée, la messe tridentine interdite... mais ces deux mille ans ne pourront jamais être supprimés. Telle est la véritable raison pour laquelle, malgré les condamnations passées, la Fraternité n'a jamais cessé d'être une voix qui interpelle l'Église ; et voilà aussi pourquoi il n'est pas si simple d'être tolérant avec elle.

Un jour viendra où un pape décidera de retirer cette épine de son pied : il pourra alors l'utiliser comme un instrument docile pour contribuer – tel est notre souhait le plus profond – à tout restaurer en Notre Seigneur Jésus-Christ.

11. On entend dire que les prochains sacres pourraient créer un schisme. Pourtant certains, au sein de l'Église, considèrent que la Fraternité Saint-Pie X est déjà schismatique. Comment expliquer cette contradiction ?

La contradiction est réelle et met en évidence une jurisprudence que l'on pourrait qualifier de « fluide » de la part du Vatican. Essayons d'y voir plus clair.

Canoniquement parlant, après avoir été déclarée schismatique en 1988, la Fraternité Saint-Pie X n'a jamais été libérée de cette censure : en 2009, le pape Benoît XVI a levé les excommunications qui pesaient sur ses évêques, mais sans revenir sur la déclaration de schisme antérieure. Dans le même temps, la Fraternité Saint-Pie X n'a pas modifié ses positions doctrinales et a conservé exactement la même justification des consécrations épiscopales, passées ou futures. En d'autres termes, cohérente avec le fait de considérer nulles les censures qui l'ont frappée, elle ne s'est jamais rétractée.

Pour ces raisons, les canonistes « rigoureux » la considèrent toujours comme schismatique. C'est en ce sens qu'il faut comprendre les déclarations explicites du cardinal Raymond Burke, ancien préfet du Tribunal suprême de la Signature apostolique, ou de Mgr Camille Perl, ancien secrétaire de la Commission *Ecclesia Dei* – supprimée en 2019. C'est dans cette même perspective qu'il faut comprendre aussi la manière dont furent traités les prêtres qui quittaient la Fraternité Saint-Pie X pour intégrer les structures officielles : on levait pour eux l'excommunication pour schisme et la suspension, et on leur demandait de se confesser pour être également absous au for interne.

La Tradition de l'Église, que la Fraternité Saint-Pie X s'efforce d'incarner, représente en elle-même une condamnation de ces dérives, insupportable à ceux qui promeuvent une telle tolérance.

Contre cette interprétation s'érige la figure du cardinal Dario Castrillón Hoyos^[2], beaucoup plus souple, et surtout celle du pape François, qui n'a jamais traité la Fraternité Saint-Pie X comme schismatique et qui nous a explicitement dit qu'il ne la condamnerait jamais. En fait, on pourrait également inclure dans cette liste le cardinal Fernández et le pape Léon XIV eux-mêmes : en effet, s'ils cherchent actuellement à éviter un schisme, cela signifie qu'ils ne nous considèrent pas comme déjà schismatiques. Il en va de même pour les cardinaux et évêques qui essayent

actuellement de décourager les sacres pour éviter un schisme.

Mais alors, à ce stade, une double question se pose : d'abord, si telle est leur crainte, on ne comprend pas quand, comment ni pourquoi nous aurions cessé d'être schismatiques à leurs yeux. D'autre part, si le Saint-Siège lui-même, dans la pratique, ne considère pas comme valide la déclaration de schisme de 1988, quelle valeur pourrait avoir une nouvelle déclaration de schisme, prononcée pour des raisons et dans des circonstances tout à fait équivalentes ?

Ce qui est certain, c'est qu'en 1988, le Vatican prévoyait que la Fraternité Saint-Pie X, après avoir été déclarée schismatique, se dissoudrait en l'espace de quelques années. Or, non seulement celle-ci ne s'est pas dissoute, mais elle n'a cessé de croître. Et surtout, malgré une déclaration de schisme manifestement injuste, elle n'a jamais cessé d'être une œuvre d'Église et d'œuvrer pour l'Église : cette réalité s'impose avec une telle force que, malgré la condamnation de 1988, le Saint-Siège lui-même a fini par le reconnaître dans la pratique.

Une possible cause de ces incohérences canoniques réside dans le concept « fluide » et moderniste de « non-pleine communion », selon lequel un même sujet peut être considéré à la fois comme catholique et non catholique, membre et non membre de l'Église. Évidemment, si quelqu'un est « partiellement » fils de l'Église, la loi de l'Église ne pourra s'appliquer à lui que de manière également partielle, selon des appréciations et des critères arbitraires et variables...

Cela montre comment une erreur ecclésiologique conduit inévitablement à des erreurs juridiques, ou en tout cas, à des jugements confus, incohérents et « fluides ».

12. Pour étayer l'accusation de schisme, on affirme qu'un sacre épiscopal impliquerait toujours, en tout état de cause, la transmission au nouvel évêque du pouvoir de juridiction, avec pour conséquence inévitable, en l'absence de consentement du pape, la création d'une hiérarchie parallèle – et donc d'une Église parallèle. La Fraternité Saint-Pie X a déjà répondu à cette objection^[3]. Comme il s'agit d'un point extrêmement sensible, souhaiteriez-vous ajouter quelques considérations ?

Ce point est tout à fait central. En fait, l'accusation repose sur un postulat moderniste. Je pense qu'il est intéressant d'essayer de comprendre pourquoi l'ecclésiologie du Concile Vatican II enseigne qu'un nouvel évêque reçoit toujours, en toute circonstance, avec le pouvoir d'ordre, celui de juridiction.

Rappelons brièvement que le pouvoir d'ordre consiste dans la capacité d'administrer les sacrements, tandis que la juridiction désigne le pouvoir de gouverner, *cum Petro et sub Petro*, une partie du troupeau, habituellement un diocèse. Dans la théologie classique, confirmée par le droit canonique traditionnel et surtout par la pratique constante de l'Église – nous pouvons dire : selon la Tradition – le pouvoir de gouverner est conféré à l'évêque directement par le pape, indépendamment de la consécration. C'est pourquoi il peut exister des évêques régulièrement consacrés à qui n'est confiée aucune juridiction propre, comme les évêques auxiliaires ou ceux chargés de missions diplomatiques spécifiques.

La Fraternité Saint-Pie X n'a jamais cessé d'être une œuvre d'Église et d'œuvrer pour

L'Église : le Saint-Siège lui-même a fini par le reconnaître dans la pratique.

À l'époque du Concile, cette vision était considérée comme trop traditionnelle, trop médiévale, trop romaine : l'intervention directe et exclusive du Vicaire du Christ dans l'attribution de la juridiction réduisait les évêques mandatés à de simples délégués ou représentants du pape. À l'inverse, l'idée que chaque évêque reçoive immédiatement de Dieu, dans son sacre, une juridiction universelle, permettait d'en faire, d'une certaine manière, un égal du pape, réduisant la place du Vicaire du Christ à celle d'un simple président de collège, « premier parmi ses pairs ». Ce postulat nouveau étayait ainsi, tout simplement, la théorie moderniste de la collégialité^[4], fondement de la démocratisation de l'Église.

Par ailleurs, autre conséquence, cette redéfinition allait dans le sens d'un plus grand œcuménisme. En effet, pour pouvoir reconnaître une certaine « ecclésialité » aux communautés schismatiques orientales (c'est-à-dire à celles qui sont véritablement schismatiques) et les considérer comme des « Églises sœurs », établissant ainsi une base solide pour le dialogue œcuménique, il fallait valoriser leur succession apostolique au point de leur reconnaître une juridiction réelle sur leurs fidèles – malgré leur complète séparation de Rome et du pape. Leur qualité d'« Église » découlerait donc du fait d'avoir des évêques qui soient non seulement validement consacrés, mais également dotés d'une réelle autorité sur les âmes qui dérive de cette consécration elle-même, indépendamment de toute intervention du pape. Ce biais permettait de concevoir plus facilement, dans ces communautés, l'existence d'une véritable hiérarchie ecclésiastique, au sens plein du terme. Sans cette manipulation ecclésiologique préalable, il aurait été impossible de leur reconnaître une véritable « ecclésialité ».

On ne peut se limiter à déplorer des effets sans remonter à leurs véritables causes : il faut avoir le courage d'aller plus loin et de reconnaître que cette crise trouve son origine dans des enseignements officiels souvent ambigus et parfois clairement en rupture avec la Tradition.

C'est à cette même perspective œcuménique que se rattache une autre manipulation ecclésiologique, le concept élastique de « communion non-pleine », évoqué à la question précédente : concrètement, toutes les « Églises » chrétiennes feraient partie d'une « super-Église » – l'Église du Christ, plus vaste que l'Église catholique –, et entretiendraient avec celle-ci une communion plus ou moins complète, selon les lacunes de leur doctrine. Ce concept, lui aussi moderniste, a pour but de valoriser une soi-disant unité naissante avec les autres « Églises ». Mais il est trompeur. En effet, soit on est en communion avec l'Église catholique à tous égards, soit on en est séparé : il n'existe pas de position intermédiaire. Paradoxalement, cette notion conçue comme un instrument au service du dialogue œcuménique, destiné à justifier un cheminement commun entre des « Églises » qui se reconnaissent comme « sœurs », est aussi utilisée vis-à-vis de la Fraternité Saint-Pie X, qui la considère absurde.

Ce qui est particulièrement regrettable dans le reproche adressé à la Fraternité, c'est que cette

accusation spécifique de schisme ou de « non-pleine communion », qui repose sur des postulats modernistes, collégiaux et œcuméniques, soit non seulement formulée par le Vatican, mais aussi par certains responsables des milieux et instituts dits « *Ecclesia Dei* »^[5]. Paradoxalement, ils attaquent la Fraternité Saint-Pie X en citant et en défendant les erreurs ecclésiologiques du Concile Vatican II... Au lieu de mettre ces erreurs en évidence de manière constructive – comme théoriquement ils pourraient le faire –, ils les utilisent pour lapider la Fraternité Saint-Pie X. Ce sont toutefois des pierres en caoutchouc.

13. En ce qui concerne la juridiction et l'autorité dans l'Église, comment la Fraternité Saint-Pie X analyse-t-elle la possibilité de nommer des religieuses ou des laïcs à des postes de responsabilité ?

La question est tout à fait pertinente, surtout si l'on considère qu'actuellement, un dicastère romain, celui chargé des instituts de vie consacrée, au lieu d'avoir un cardinal et un évêque respectivement comme préfet et secrétaire, est confié à deux religieuses.

Je ne veux pas faire preuve d'ironie, car cela serait désobligeant. Je me contenterai de souligner que le Vatican, à sa manière, prouve qu'il est encore parfaitement capable de faire la différence entre le pouvoir d'ordre et l'attribution du pouvoir de juridiction : en effet, à ma connaissance, Soeur Simona Brambilla, l'actuelle préfète, n'a jamais été ordonnée diacre, ni prêtre, ni évêque ; elle n'a même pas reçu la tonsure cléricale... Il en va de même pour la Soeur secrétaire.

14. En dehors de la Fraternité Saint-Pie X, beaucoup reconnaissent aujourd'hui avec sincérité qu'il existe une crise au sein de l'Église, notamment dans le domaine de la foi. Cependant, certains reprochent à la Fraternité Saint-Pie X de s'isoler dans sa propre ligne de conduite, sans tenir suffisamment compte de l'existence d'autres diagnostics. Cette critique vous paraît-elle fondée ?

Je pense que la Fraternité Saint-Pie X met, sur ce point précis, le doigt sur la plaie. Nous sommes nombreux à convenir qu'il existe une crise dans l'Église et que cette crise touche la foi : la Fraternité Saint-Pie X en prend acte et le confirme.

Mais on ne peut se limiter à déplorer des effets sans remonter à leurs véritables causes : il faut avoir le courage d'aller plus loin et de reconnaître que cette crise trouve son origine dans des enseignements officiels, souvent ambigus et parfois clairement en rupture avec la Tradition. Concrètement, il faut réaliser que la crise actuelle a ceci de spécifique qu'elle touche la hiérarchie de l'Église dans l'enseignement qu'elle propose.

Or, dans une telle situation, on ne peut pas ne pas dire ce qui est : les erreurs doivent être clairement reconnues et dénoncées par ceux qui sont en mesure de le faire. Il ne suffit pas de faire semblant de ne pas les voir ou d'espérer qu'elles disparaissent avec le temps. Des textes comme *Amoris lætitia* ou *Fiducia supplicans*, par exemple, ont provoqué des tollés assez importants ; puis tout s'est calmé, on est passé à autre chose, et plus grand monde n'en parle. Mais les décisions et les erreurs qu'elles contiennent restent en vigueur : on ne les corrige pas en espérant qu'elles soient oubliées.

La Fraternité Saint-Pie X existe pour le rappeler, aux fidèles comme à la hiérarchie. Elle considère que c'est là son devoir, non pas dans un esprit de défi ou de désobéissance, mais comme un service rendu à l'Église. En ce sens, il n'est pas juste de dire qu'elle s'isole : elle parle devant toute l'Église et s'adresse à tous les catholiques perplexes, sans distinction.

Pour qui aborde ces questions sans préjugé idéologique, une constatation s'impose : la rupture ne provient pas de la Fraternité Saint-Pie X, mais de la divergence flagrante des enseignements officiels avec la Tradition et le Magistère constant de l'Église.

15. Comment l'enseignement officiel de l'Église pourrait-il contenir des erreurs ?

La question est extrêmement délicate et complexe, et seule l'Église pourra un jour fournir une explication satisfaisante et définitive sur ce qui s'est passé et se passe encore aujourd'hui. Ce qui est certain, c'est qu'une erreur ne peut être enseignée par le Magistère de l'Église proprement dit. Or, les faits sont là : nous sommes confrontés, hélas, à l'enseignement de certaines erreurs graves. Mais qu'il s'agisse alors des textes d'un Concile qui s'est voulu non-dogmatique, ou bien de simples exhortations pastorales, homélies ou déclarations de circonstance – voire de dialogues avec le monde, de discours improvisés dans l'avion, ou de conversations avec des journalistes –, lorsque des éléments non dogmatiques sont présentés comme tels, cela ne peut pas correspondre à un Magistère authentique.

La Fraternité Saint-Pie X reste en parfaite communion avec tous les papes de l'Histoire, sans exception, dans ce qu'ils ont de commun entre eux : le dépôt de la foi, fidèlement reçu, conservé et transmis à travers les siècles.

Pour prendre un exemple, un éminent prélat romain m'a récemment expliqué que la Déclaration d'Abu Dhabi ne doit pas être considérée comme relevant du Magistère, puisqu'il s'agit d'un simple texte de circonstance. Je pense qu'un jour, avec un peu de souplesse et de bon sens, un pape affirmera quelque chose d'équivalent – et publiquement – au sujet de toute une série de textes problématiques qui ne peuvent être considérés comme magistériels au sens technique du terme. La Curie romaine dispose d'une expérience et d'une finesse inégalables pour établir les distinctions nécessaires : il ne lui manque que la volonté de le faire.

Quoi qu'il en soit, une clarification définitive appartient à l'Église elle-même, et non à la Fraternité Saint-Pie X. Notre rôle se limite à rejeter fidèlement tout ce qui est en rupture avec la Tradition et avec le Magistère constant. Ce faisant, la Fraternité Saint-Pie X reste en parfaite communion avec tous les papes de l'Histoire, sans exception, dans ce qu'ils ont de commun entre eux : le *depositum fidei*, fidèlement reçu, conservé et transmis à travers les siècles.

16. Dans de nombreux domaines de la vie de l'Église, comme dans le domaine liturgique, il est évident qu'il y a des abus. Pourquoi la Fraternité Saint-Pie X parle-t-elle toujours

d'erreurs et non d'abus ?

Il est évident qu'il existe des abus, qui outrepassent les limites des réformes elles-mêmes. La Fraternité Saint-Pie X le reconnaît sans difficulté.

Mais la rhétorique constante de l'abus, particulièrement en vogue sous le pontificat du pape Benoît XVI, ne suffit pas à rendre compte de la crise. Elle crée même un alibi systématique qui empêche d'aller au fond des problèmes. La réforme liturgique, par exemple, comporte des difficultés qui tiennent assurément à ses principes mêmes, indépendamment d'éventuels abus. Les prières œcuméniques et interreligieuses, pour prendre un autre exemple, sont l'expression d'une erreur théologique, même si on essaye d'éviter des actes explicites de syncrétisme, pour éviter ce qui pourrait paraître un abus.

Surtout, la rhétorique de l'abus liturgique, ou de l'abus dans l'interprétation des textes, tend à mettre en cause les personnes impliquées – considérées comme responsables de ces abus, ou incapables de les réprimer – plutôt que les principes erronés qui sont à l'origine de la catastrophe actuelle. Or, ce sont précisément ces principes qui méritent d'être dénoncés.

Il ne s'agit pas d'une rébellion, mais de la réponse à une cruelle nécessité.

J'avoue avoir été moi-même frappé ces dernières années par la réaction amère et systématique d'un certain milieu conservateur un peu myope, qui s'en est pris de manière très personnelle à la figure du pape François, plutôt qu'au Concile et à la continuité de son application doctrinale jusqu'à nos jours. Une telle attitude fait qu'à chaque élection d'un nouveau pape, on espère, au moins pendant quelques mois, un redressement de la crise – sans remise en question des principes nouveaux, comme si tout dépendait de la volonté personnelle du nouveau pontife, plus ou moins déterminée à condamner ou à réprimer les abus. Il s'agit là d'une rhétorique superficielle qui ne convainc plus un observateur attentif et honnête.

16. Ne vous semble-t-il pas exagéré, comme l'a déjà souligné la Fraternité Saint-Pie X en d'autres occasions, de considérer qu'une vie chrétienne authentique est aujourd'hui impossible dans une paroisse ordinaire ? L'état de « nécessité » qui correspond à cette affirmation est-il si évident ? N'est-ce pas un concept « utile », élaboré pour justifier les sacres dont l'institution a besoin ?

La Fraternité Saint-Pie X est pleinement consciente du caractère tragique et douloureux de cette affirmation. C'est une considération extrêmement grave, qui demande à être bien comprise.

Tout d'abord, il ne s'agit pas de contester que, malgré tous les problèmes et les déficiences auxquelles sont confrontées les paroisses ordinaires, de bons prêtres et de bons fidèles puissent parvenir à se sanctifier quand même et à sauver leur âme. En dépit des circonstances foncièrement défavorables, la grâce de Dieu peut toucher les âmes, et nous en connaissons. Pour beaucoup, d'ailleurs, la souffrance réelle de leur situation devient une véritable source de sanctification, qui souvent les pousse vers la recherche de la Tradition.

Cela dit, ce que la Fraternité Saint-Pie X affirme doit être compris sur un plan objectif, et non subjectif. Pour apprécier en vérité la situation de ces paroisses, il appartient à chaque âme de bonne volonté de se poser des questions précises devant Dieu, dans la prière, en cherchant une réponse surnaturelle dictée, non par des impressions positives ou négatives, ni par un préjugé idéologique, mais par la raison éclairée par la foi.

La messe de Paul VI peut-elle exprimer et nourrir intégralement la foi catholique ? Transmet-elle de manière suffisante le sens du sacré, du transcendant, du surnaturel, du divin ? Ce rite permet-il de saisir le vrai sens du sacerdoce catholique ?

Dans une paroisse ou un centre pastoral ordinaire, c'est-à-dire là où l'on prêche conformément aux orientations doctrinales actuelles, enseigne-t-on encore la foi catholique dans toute son intégrité ? Le catéchisme dispensé aux enfants est-il encore catholique et capable de les former pour toute leur vie ?

Les questions très délicates et très actuelles de la morale conjugale, ou de l'accès à l'Eucharistie dans des situations irrégulières, sont-elles encore abordées conformément à la loi de l'Église ? Le sacrement de pénitence est-il encore administré avec un sens réel de la Rédemption et du péché, de sa gravité et de ses conséquences ?

Plus généralement, quels fruits les réformes ont-elles universellement produits dans la vie concrète des fidèles ?

À toutes ces questions – et à d'autres similaires –, la Fraternité Saint-Pie X répond de manière claire et cohérente ; puis à partir de cette analyse, parce que la réalité s'impose, elle en vient à constater l'« état de nécessité ».

L'affirmation de la Fraternité Saint-Pie X est donc le fruit d'un sain réalisme, non d'un a priori idéologique. Le caractère tragique de ce constat est tout simplement à la mesure de la tragédie de la réalité.

17. Ne pensez-vous pas que, malgré les meilleures intentions, la Fraternité Saint-Pie X risque de déchirer à nouveau les familles, le monde de la Tradition et l'Église elle-même ?

Jamais peut-être comme aujourd'hui, l'Église n'a connu la division, et personne ne peut s'en réjouir.

Cependant, cette division n'est pas provoquée par la fidélité à la Tradition, mais plutôt par l'éloignement de celle-ci : la crise du Magistère, les ambiguïtés, les erreurs, l'inculturation, poussent à tout interpréter et réinterpréter, augmentent les multiples façons de juger qui, à la longue, provoquent des divisions inévitables. Pour utiliser une image connue, c'est bien tout cela qui déchire la tunique du Christ. La Fraternité Saint-Pie X, par la fidélité à la Tradition, essaye tout simplement de contribuer à la recoudre sans cesse.

Quant à la possibilité pour tous les traditionalistes de travailler et de lutter ensemble, la Fraternité Saint-Pie X le souhaite de tout cœur. Mais cela ne doit pas se réaliser moyennant une sorte d'œcuménisme en miniature : cela ne peut se faire que dans une entière fidélité à la

Tradition intégrale, si l'on veut que ce combat ouvert profite à tous, y compris à ceux qui ne sont pas d'accord avec nous.

La véritable unité, durable et inébranlable, n'a pour seul fondement possible que la Tradition de l'Église.

Enfin, en ce qui concerne les possibles divisions à l'intérieur d'une même famille, il faut courageusement se rappeler ces paroles de Notre-Seigneur, sans se scandaliser, sans tomber dans l'amertume, en soutenant ceux qui souffrent :

Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. Car je suis venu séparer l'homme d'avec son père, et la fille d'avec sa mère, et la belle-fille d'avec sa belle-mère ; et l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison. Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi ; et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi.

Mt 10, 34–37

18. Une question rétrospective. La période particulière que traverse actuellement la Fraternité Saint-Pie X ravive chez les plus âgés les souvenirs et les émotions de 1988. Cette date marque sans aucun doute un tournant décisif dans l'œuvre de Mgr Lefebvre. Quelle déclaration du fondateur de la Fraternité Saint-Pie X vous vient à l'esprit avant toute autre ?

Au cours d'une conversation privée, Mgr Lefebvre avait confié qu'il aurait préféré mourir plutôt que de se trouver en opposition avec le Vatican. Cela montre dans quel esprit il a préparé les consécration de 1988. À l'époque, comme aujourd'hui, il ne s'agissait pas d'une rébellion, mais de la réponse à une cruelle nécessité : une décision nécessaire et inévitable, mais prise à contre-cœur.

À une autre occasion, Mgr Lefebvre a déclaré, sereinement et d'une manière profondément surnaturelle, que si la Fraternité Saint-Pie X n'était pas l'œuvre de Dieu, elle ne se poursuivrait pas et ne lui survivrait pas. Ce n'est pas à nous d'apporter une réponse à cette question. Mais l'Histoire, déjà, a commencé à se prononcer.

19. Selon vous, quand et comment la crise de l'Église pourra-t-elle prendre fin, et avec elle ce sentiment de désagrégation générale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Église elle-même ?

Seule la Providence détient la réponse précise à cette question. Pour ma part, je suppose qu'après avoir cherché en vain et désespérément la paix et l'unité dans la collégialité, le synode, l'œcuménisme, le dialogue, l'écoute, l'inclusion, le souci écologique partagé, la fraternité humaine, la proclamation incessante des droits de l'homme, etc., les autorités finiront par se

rendre compte – bien trop tard – que la véritable unité, durable et inébranlable, n'a pour seul fondement possible que la Tradition de l'Église.

Aussi, lorsque la crise aura manifesté toutes ses conséquences, que l'apostasie sera encore plus généralisée et que les églises seront vides, ces autorités comprendront enfin qu'il n'y avait rien à inventer : il fallait simplement être fidèles au Christ-Roi et proclamer, à l'exemple des premiers martyrs, ses droits intangibles face à un monde néopaïen.

Une chose est sûre : dans la mesure où c'est de Rome que l'autodémolition de l'Église est venue, ce n'est que de Rome et par Rome que cette crise terrible prendra fin. Cependant, les germes de cette reconstruction de l'Église sont déjà à l'œuvre : ils fructifient humblement dans les âmes que vivifie l'esprit de Notre-Seigneur, et où se prépare silencieusement l'avènement de ceux qui, un jour, rétabliront dans sa splendeur la royauté de Jésus-Christ.

Ce n'est que de Rome et par Rome que cette crise terrible prendra fin.

Certainement, la crise perdure plus que ce que l'on pouvait imaginer. Cela est dû, à mon humble avis, à la difficulté intrinsèque que l'Église rencontre aujourd'hui pour réagir. Un corps en bonne santé arrive assez aisément à réagir aux agents pathogènes qui l'attaquent ; mais plus un corps est affaibli, plus il a du mal. De même, la crise que nous vivons a été déterminée par l'attaque de principes pernicioeux sur des esprits déjà affaiblis – affaiblissement qui avait commencé bien avant les réformes.

Cependant, comme dans toute épreuve, il faut voir la Providence à l'œuvre et s'armer de patience. Plus la crise est longue, plus Satan se déchaîne, plus alors le triomphe de la Tradition sera éclatant et, surtout, plus sera manifesté au monde que l'Église est indéfectible et divine.

Jamais autant qu'aujourd'hui la promesse de Notre-Seigneur ne nous remplit de joie et d'espérance : « Les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre Elle » (Mt 16, 18).

Et qui plus est, la certitude de ce triomphe est assurée en premier lieu par Celle qui écrase toutes les hérésies : « À la fin, mon Cœur immaculé triomphera. »

Entretien donné à Menzingen le 19 avril 2026, dimanche du Bon Pasteur.

[telecharger en pdf](#)

Notes de bas de page

1. Cet ordre fondé sur la transmission de la foi est une notion classique du droit canonique. Citons un auteur parmi d'autres : « *Ut patet fundamentum vitæ supernaturalis Ecclesiæ curæ et potestati concreditæ est fides* ; il est clair que la foi est le fondement de la vie surnaturelle confiée aux soins et à l'autorité de l'Église. » Le droit devra donc déterminer de manière organique tout ce qui concerne la foi : « *quæ respiciunt fidei prædicationem, explicationem, suspensionem, exercitium, professionem externam, defensionem et vindicationem* ; tout ce qui concerne la prédication de la foi, son explication, sa réception, son exercice, sa profession

- extérieure, sa défense et la réfutation des erreurs », in Gommarus Michiels OFM Cap., *Normæ generales juris canonici*, Paris, 1949, vol. 1, p. 258.
2. Le cardinal Castrillón Hoyos a affirmé à plusieurs reprises, dans les années 2000, que la Fraternité Saint-Pie X « n'est pas en schisme », mais se trouve dans une « situation canonique irrégulière », devant être régularisée au sein de l'Église.
 3. *Lettre de M. l'abbé Davide Pagliarani au cardinal Víctor Manuel Fernández du 18 février 2026, annexe 2.*
 4. Cette doctrine considère le collège épiscopal en tant que tel comme un second sujet de l'autorité suprême dans l'Église, à côté du pape : par conséquent, cela tend à transformer l'Église en une sorte de concile permanent, justifiant la toute-puissance des conférences épiscopales, et la réforme synodale en cours.
 5. On distingue en particulier les études de l'abbé Josef Bisig, fondateur de la Fraternité Saint-Pierre, et du père Louis-Marie de Blignières, fondateur de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier.

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/rapports-rome-fsspx/qui-dechire-la-tunique-du-christ-entretien-avec-le-superieur-de-la-fraternite-saint-pie-x

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France